

**2012/4590 - Programmation financière 2012 au titre de la réduction des risques : lutte contre les IST, sida et hépatites et prévention et lutte contre les addictions - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 25/06/2012, p. 1595)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE GAUTHIER Céline**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme chaque année nous présentons ce rapport pour le versement de subventions à des associations qui agissent pour la lutte contre le sida, les hépatites, les addictions, contre les conduites à risque. Quelques rappels : notre région est la troisième région de France concernée par le sida, avec 6.500 patients par an et 500 nouvelles contaminations chaque année, avec 50 % qui concernent le Département du Rhône. Notre ville est bien sûr également touchée par la toxicomanie, l'alcoolisation des jeunes, d'où ces propositions de subventions pour des actions de terrain en matière de prévention et d'accompagnement.

Je voudrais l'illustrer simplement par un exemple concret : nous avons depuis deux ans mis en place avec Jean-Louis Touraine un dispositif de prévention sur l'espace public en soirée. Ce sont des jeunes d'une association, Avenir Santé, qui parlent aux jeunes des dangers des toxicomanies et de l'alcool. Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme CHEVASSUS MASIA Nicole** : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans le cadre de cette délibération, vous proposez une subvention de 7.500 € à l'association Avenir Santé, bien sûr que c'est très bien car cette association fait un travail en effet utile. Elle a mis en place une équipe mobile chargée d'aller à la rencontre des jeunes sur les berges pour faire de la prévention sur les hyper consommations d'alcool. C'est très important quand ces jeunes boivent à l'extérieur, avec des bouteilles et en faisant leurs propres mélanges. Ils peuvent d'ailleurs facilement surconsommer sans même le savoir.

Mais Lyon Divers Droite vous demande d'aller au-delà de la distribution de subventions, même si celles-ci sont bien évidemment utiles. Nous vous redemandons de lancer un véritable projet relevant à la fois de la prévention et de la dissuasion. Il nous semble que ce n'est encore pas assez important. Il y a urgence, les tendances sont inquiétantes, marquées par l'âge de plus en plus jeune de la prise d'alcool et l'alcoolisation massive, notamment chez les jeunes filles. C'est un vrai danger pour les jeunes.

Comme l'a dit tout à l'heure M. Broliquier, il faut aussi que la police fasse un vrai travail. L'alcool, la drogue dégénèrent trop souvent avec des conséquences coûteuses à la Ville et à la Santé publique. Il faut avoir une démarche plus globale. Vous pouvez vous inspirer des plans de la ville de Nantes ou de Bordeaux. Cette ville va jusqu'à créer une « commission pluridisciplinaire » en mesure de sanctionner les épiceries qui vendent de l'alcool aux mineurs.

A vous, à nous tous de mobiliser la Ville de Lyon de façon plus offensive dans la lutte contre la consommation d'alcool chez les jeunes et dans ce domaine, vous pouvez compter sur notre soutien.

**M. LE MAIRE** : Moi je ne donnerai pas forcément Bordeaux en exemple.

**M. SANHADJI Kamel**, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste deux mots pour cette délibération.

En concertation avec l'Agence régionale de la Santé, l'ARS, la Ville de Lyon entend poursuivre la politique de réduction de risques qui est l'une des priorités de la municipalité cadrant bien avec les orientations nationales et locales et de plus, adaptée aux besoins spécifiques du terrain. Cette politique vise à réduire les risques dans les domaines tels qu'ils ont été cités par Céline Faurie Gauthier, en particulier du VIH Sida, des hépatites et autres infections sexuellement transmissibles, et puis des addictions et toxicomanies face au constat d'un nombre élevé de consommateurs de drogues, d'une certaine banalisation des comportements et de la consommation excessive d'alcool, notamment chez les jeunes.

Parallèlement et dans le cadre de la prévention avec Céline Faurie Gauthier, la Ville de Lyon mène une action sans relâche concrétisée par un travail local auprès des personnes concernées et vulnérables.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes d'Anglejan et de Lavernée se sont abstenues.)

(Adopté.)